

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

RÔLE 2024-2025-2026

vis public vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, Me Katherine Beaudoin, pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années 2024-2025-2026, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 25 octobre 2023. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2024 (au plus tard le 30 avril 2024);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska 150 Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, ou sur le site web de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante : https://munidata.ca/upload/contentsFile/file/lng/4333fr-CA.pdf.
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska, ce 31 octobre 2023.

Me Katherine Beaudoin, avocate

Directrice générale et greffière-trésorière